

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-treizième session**

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: réduction des risques de catastrophe**Les applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

Les applications des techniques spatiales présentent un énorme potentiel pour le nouveau programme de développement mondial, en particulier en tant qu'outil à l'appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Grâce à son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui existe depuis vingt ans et regroupe les agences spatiales et les acteurs concernés autour d'un but commun, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est dotée d'un mécanisme prêt à être employé pour relever les défis des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, et pour promouvoir une plus grande utilisation des applications des techniques spatiales en faveur du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe.

Des consultations ont débuté sur un nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030) visant à orienter les travaux du Programme régional pour les applications des techniques spatiales ainsi que ceux du secrétariat, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires susceptibles d'appuyer l'action en faveur des objectifs de développement durable. Le 2 novembre 2016, les principaux acteurs dans le domaine spatial se sont réunis à New Delhi, en séquence avec la session annuelle du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, et ont fourni des recommandations sur la façon de replacer le Programme régional pour les applications des techniques spatiales et le programme de la Commission relatif aux applications des techniques spatiales dans ce nouvel environnement de développement. Ils ont fait valoir que, même si des écarts importants subsistaient entre les pays qui mènent des activités spatiales et ceux qui n'ont pas la capacité d'accéder aux informations de source spatiale, l'utilisation des applications des techniques spatiales recelait un énorme potentiel à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources environnementales, notamment celles liées à la terre, à l'eau, à l'air et aux océans, ainsi que dans de nombreux autres secteurs.

Le présent document traite de ces possibilités et la Commission y est invitée à présenter ses vues et ses conseils s'agissant de l'élaboration du nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030).

* E/ESCAP/73/L.1.

I. Rappel des faits

1. Avec l'adoption, en 2015, d'un nouveau cadre mondial de développement, s'articulant autour du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont associés, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris, le potentiel des applications des techniques spatiales s'est ouvert à de nouveaux domaines. Les mécanismes de coopération régionale existants dans le domaine des applications des techniques spatiales, initialement créés dans le but de réduire les risques de catastrophe, peuvent être élargis pour répondre aux défis qui se posent à l'échelle mondiale, au-delà du seul domaine de l'atténuation des risques de catastrophe. À la faveur de ce qui pourrait être un tournant dans l'utilisation des applications des techniques spatiales, le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial s'est tenu le 2 novembre 2016 à New Delhi, en séquence avec la vingtième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Ce Forum était aussi une manifestation officielle préalable à la première Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue à la suite de l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il a débouché sur l'adoption d'une déclaration des principaux acteurs dans le domaine spatial relative aux applications des techniques spatiales, laquelle est annexée au présent document, en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Alors que les pays développés, qui possèdent déjà des infrastructures technologiques satellitaires, bénéficient des avantages de ces innovations, nombre de pays qui en sont dépourvus risquent d'être laissés pour compte. Des défis restent également à relever en vue d'améliorer la manière dont ces technologies sont exploitées et appliquées.

3. Le présent document a pour objet de donner une vue d'ensemble des débats tenus lors du Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial et des recommandations qui en sont issues, et de solliciter des contributions au sujet de la teneur du nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030), pour déterminer comment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pourrait davantage aider les pays à tirer efficacement parti des applications des techniques spatiales en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

II. L'évolution du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en tant que mécanisme institutionnel pour les applications des techniques spatiales

4. Seule commission régionale dotée d'un programme sur les applications des techniques spatiales, la CESAP encourage la coopération régionale en vue de garantir l'accès aux technologies et aux données géospatiales nécessaires à la gestion des catastrophes et au développement durable. À travers son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, qui existe depuis vingt ans, la CESAP fédère les agences spatiales et les acteurs concernés autour d'un objectif commun: examiner et aborder les défis liés aux applications des techniques spatiales et aux systèmes d'information géographique (SIG) pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Les

intéressés travaillent en collaboration et contribuent généreusement aux mesures d'intervention lors de catastrophes, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe.

5. Le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable a vu le jour au milieu des années 1990, dans le contexte de la première Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999). En tant qu'initiative de coopération régionale, ce Programme régional offrait le cadre propice à de telles initiatives de coopération technique et d'alerte rapide.

6. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement a amorcé la transition vers une approche davantage axée sur les cibles du programme mondial de développement, approche qui supposait une interpénétration plus importante entre les sphères gouvernementales, le secteur économique et la société civile. À l'époque, le réseau du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable coopérait avec des organismes qui fonctionnaient de manière plus indépendante, coopération qu'il a étendue aux établissements universitaires ainsi qu'à d'autres mécanismes régionaux qui travaillaient dans le domaine des applications des techniques spatiales. Cela a permis au réseau de rester d'actualité dans le paysage mondial du développement, en pleine mutation.

7. Parallèlement, les principaux acteurs dans le domaine spatial ont commencé à reconnaître le potentiel des applications des techniques spatiales, en particulier dans le domaine de la gestion des catastrophes, et la Charte internationale Espace et catastrophes majeures a été adoptée en 2000. La deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est tenue en 2005 et a débouché sur le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, qui invitait spécifiquement tous les acteurs à avoir recours à des méthodes d'observation de la Terre *in situ* ou depuis l'espace, aux technologies spatiales, à la télédétection, aux systèmes d'information géographique, aux outils de modélisation, de prédiction et de prévision, et aux analyses coûts-avantages des évaluations des risques et de l'alerte rapide.

8. Compte tenu de l'importance croissante accordée aux catastrophes dans le monde, le Programme régional pour les applications des techniques spatiales a élargi ses activités de réduction des risques de catastrophe, sans pleinement les inscrire dans le concept plus large du développement durable. Il a continué de travailler principalement dans le domaine des risques de catastrophe, et ses contributions plus larges aux évaluations d'impact, à la sécurité alimentaire, à l'urbanisme et à la gestion efficace des ressources naturelles n'ont, globalement, guère été mises à profit. Les informations satellitaires ont peu à peu occupé une place moins importante, plusieurs initiatives d'observation de la Terre ayant vu le jour à la faveur de la révolution des données en libre accès survenue au cours de la deuxième décennie du Programme.

9. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les applications des techniques spatiales se sont révélées être d'importants outils de mise en œuvre, en particulier pour la réalisation des objectifs de développement durable. Parallèlement, les technologies et applications satellitaires ont évolué et sont devenues plus accessibles.

10. Cet environnement de développement en pleine évolution et les progrès technologiques progressifs dans le domaine des applications des techniques spatiales ont constitué une excellente occasion de replacer le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable dans le nouveau cadre de développement mondial.

III. Adoption du Plan d'action quinquennal Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)

11. Dans le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), adopté par la résolution 69/11 de la Commission, le secrétariat a été prié de prendre l'initiative de la mise en œuvre du Plan d'action au niveau régional, en reconnaissance du fait que, malgré les lacunes considérables d'ordre financier, technique et institutionnel qui subsistent dans l'utilisation des applications des techniques spatiales, la coopération régionale est un des principaux mécanismes propres à répondre à ces lacunes et à ces besoins dans la région. Les États membres ont donc été invités à coopérer étroitement par l'intermédiaire du mécanisme prévu par le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.

12. Depuis l'adoption du Plan d'action, le secrétariat a travaillé essentiellement sur les modalités et activités fondamentales suivantes, par l'intermédiaire du Programme régional pour les applications des techniques spatiales: a) constitution de partenariats plus solides en faveur de la coopération régionale dans le domaine des applications des techniques spatiales; b) mise à disposition rapide d'images satellitaires en temps quasi réel aux pays touchés par une catastrophe; c) Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses; d) mise en valeur des compétences et des capacités pour combler les lacunes actuelles et relever les nouveaux défis; et e) développement institutionnel au moyen de produits axés sur la connaissance, de normes et de procédures.

a) Constitution de partenariats plus solides en faveur de la coopération régionale dans le domaine des applications des techniques spatiales

13. Le secrétariat mène à bien ses activités par l'intermédiaire du réseau du Programme régional pour les applications des techniques spatiales et en partenariat avec des organisations internationales et régionales, notamment des centres de formation régionaux spécialisés et des institutions techniques, d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations internationales, ainsi que des agences et institutions régionales et mondiales travaillant dans le domaine spatial. Il coopère en particulier avec les partenaires ci-après: Programme opérationnel pour les applications satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); Institut national de gestion des catastrophes de la République de Corée; Centre national de réduction des catastrophes de la Chine; South-South Education Foundation (Fondation pour l'éducation Sud-Sud); Institut des sciences de l'information spatiale et terrestre de l'Université chinoise de Hong Kong; Organisme indonésien de météorologie, de climatologie et de géophysique; Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence; Initiative des Nations Unies sur

la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; Organisation météorologique mondiale; Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et Sentinel Asia; Charte internationale Espace et catastrophes majeures; Groupe sur l'observation de la Terre; Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la gestion des catastrophes; Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC); Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique; Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie; et Division des géosciences et technologies appliquées de la Communauté du Pacifique. Le secrétariat passe par le Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique pour coordonner les activités menées par divers organismes du système des Nations Unies, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Programme des Nations Unies pour le développement.

b) Mise à disposition rapide d'images satellitaires en temps quasi réel aux pays touchés par une catastrophe

14. Lorsqu'une catastrophe se produit et à la demande des États membres, le secrétariat apporte son soutien en facilitant l'accès à des images satellitaires en temps quasi réel et à des données géospatiales. Ce soutien est rendu possible par le partenariat stratégique entre la CESAP et le Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'UNITAR, et par le biais du réseau du Programme régional de la CESAP pour les applications des techniques spatiales, établi de longue date. Les États membres touchés par une catastrophe peuvent ainsi recevoir l'aide nécessaire pour mener des interventions efficaces en situation d'urgence, évaluer les conséquences et les dommages causés par une catastrophe, et obtenir des conseils de politique générale pour le relèvement et la remise en état. Ces services bénéficient tout spécialement aux pays ayant des besoins particuliers, qui ne disposent généralement pas des infrastructures et des aménagements institutionnels nécessaires pour disposer de leurs propres mécanismes intégrés de suivi, d'alerte rapide et d'intervention et en assurer la gestion.

c) Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses

15. Le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses rassemble les ressources régionales dans le domaine des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique et renforce les capacités en matière d'analyse intégrée des données et informations d'origine spatiale et des données saisonnières recueillies au sol, dans le but d'accroître la résilience des communautés agraires des pays en développement régulièrement touchés par la sécheresse. Ce mécanisme procède en quatre phases: a) introduction initiale aux applications des techniques spatiales pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, notamment cartes des sécheresses et produits de surveillance saisonnière; b) établissement de liens entre les prévisions nationales et les programmes d'évaluation des risques; c) élaboration de cartes/produits sur les sécheresses par l'équipe nationale à l'aide d'un logiciel personnalisé; et d) obtention par l'équipe nationale des compétences nécessaires pour mener les opérations de surveillance par elle-même.

16. Le Mécanisme régional de coopération élargit de plus en plus ses activités pour aller au-delà du suivi et de l'alerte rapide, l'idée étant d'intégrer les informations satellitaires générées et partagées par les partenaires du Programme régional pour les applications des techniques spatiales en vue d'améliorer les prévisions saisonnières, d'analyser les risques à plus long terme, de réaliser des analyses d'impact et d'exploiter d'autres outils pour gérer la sécheresse et s'y adapter.

d) Mise en valeur des compétences et des capacités pour combler les lacunes actuelles et relever les nouveaux défis

17. Bien qu'un nombre croissant de pays de la région Asie-Pacifique mènent des activités spatiales, les technologies spatiales ne profitent pas encore équitablement à tous les pays, en raison de l'insuffisance des ressources humaines, scientifiques, technologiques et institutionnelles. Le secrétariat cherche à mettre en valeur les capacités des États membres à l'aide d'une série de programmes spécialisés, menés dans le cadre global du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, et conçus en fonction des besoins mis en évidence grâce à des enquêtes et à un inventaire régional sur les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique. Ses principaux domaines d'action sont notamment l'intégration des applications des techniques spatiales dans la gestion des risques de catastrophe; l'utilisation d'applications des techniques spatiales et de systèmes d'information géographique pour la cartographie des risques d'inondation, la surveillance des sécheresses et l'alerte rapide; la facilitation de la création et de l'utilisation de systèmes d'information géoréférencée pour la gestion des risques de catastrophe dans les pays ayant des besoins particuliers; et la fourniture de services consultatifs techniques pour assurer l'utilisation efficace des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique pour la gestion des catastrophes. Par ailleurs, plusieurs autres formations et diplômes (du niveau du master ou de la licence) ont été subventionnés dans le cadre du programme de bourses offert par la CESAP par l'intermédiaire du réseau de formation de son Programme régional pour les applications des techniques spatiales.

18. Le secrétariat a également facilité une initiative régionale dans le Pacifique visant à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement en matière d'utilisation des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour la gestion des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide.

e) Développement institutionnel au moyen de produits axés sur la connaissance, de normes et de procédures

19. La CESAP a appuyé les pays membres de l'ASEAN, notamment ceux ayant des besoins particuliers, en élaborant un ensemble de règles de procédure à l'intention des autorités de gestion des catastrophes et des agences spatiales des pays de l'ASEAN, pour permettre le partage d'informations d'origine spatiale en cas d'intervention d'urgence.

20. En outre, le secrétariat a élaboré un manuel d'aide à la prise de décision dans le domaine géospatial pour un certain nombre d'aléas, en réponse aux demandes des États membres. Ce manuel donne une vue d'ensemble des divers aléas et des éléments d'information géospatiale se rapportant à chacun d'eux, afin d'aider les responsables politiques à mieux cerner les scénarios de catastrophe et à prendre les décisions voulues en fonction de chaque cas.

21. Le secrétariat a également transformé son récent manuel d'évaluation rapide pour un redressement propre à assurer la résilience, en y incluant des outils, techniques et applications des techniques spatiales novateurs afin que l'Association sud-asiatique de coopération régionale focalise son attention sur la région de l'ASEAN. Ce manuel donne des orientations sur les moyens d'accroître la capacité des praticiens dans les organismes publics à réaliser des évaluations rapides des besoins à la suite d'une catastrophe.

IV. Applications des techniques spatiales pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030

22. Avec l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont associés, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris, un nouveau programme mondial de développement intégré a vu le jour. Les quatorze prochaines années précédant l'échéance de 2030 seront décisives pour façonner notre monde pour les générations futures. Dans ce contexte, les principaux acteurs dans le domaine spatial bénéficient d'une excellente occasion de s'attaquer aux problèmes communs qui subsistent et d'assurer la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

23. Les applications des techniques spatiales et les outils qui y sont associés peuvent offrir des solutions de vaste portée pour résoudre certains des problèmes les plus pressants auxquels est confrontée l'humanité, tant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles que dans ceux de la réduction des risques de catastrophe et de la consolidation de la résilience. Ils fournissent des données et des images satellitaires permettant d'adopter des approches reposant sur des données probantes pour une prise de décision plus éclairée. L'important est d'exploiter ces informations pour planifier le développement à moyen terme et suivre et évaluer avec plus de précision les interventions de développement. Par exemple, en fusionnant les données d'origine spatiale – niveaux des cours d'eau par exemple – avec des informations terrestres, telles que le volume des précipitations, des plans d'action peuvent être mis au point pour gérer plus efficacement l'approvisionnement en eau et, s'il y a lieu, établir des priorités et prendre des mesures d'alerte rapide dans le cadre des politiques nationales.

24. Jusqu'à une époque récente, l'application des techniques spatiales à l'amélioration des aspects sociaux et environnementaux était coûteuse, et pour la plupart des pays de la région de l'Asie et du Pacifique, elle était inabordable. Il s'agissait de technologies de pointe, relevant résolument du domaine des pays développés et de leurs scientifiques, des organes d'élaboration des politiques et des acteurs de développement du secteur privé. Au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de l'accès à l'information générée par les technologies spatiales, grâce à une croissance exponentielle des technologies d'observation de la Terre, à un accès de plus en plus libre aux informations satellitaires et à l'amélioration du partage de l'information grâce à la coopération régionale. Un certain nombre de mécanismes régionaux ont permis aux responsables politiques, aux praticiens et aux scientifiques des pays en développement de bénéficier d'informations de source satellitaire, notamment au profit de la réduction des risques de catastrophe, sans avoir besoin de leur propre programme spatial.

25. Les technologies spatiales et leurs applications potentielles connaissent également un essor rapide et devraient continuer à se développer au cours des quinze prochaines années. Les progrès en matière de télédétection, notamment l'amélioration de la résolution spatiale – en particulier grâce à l'utilisation d'aéronefs téléguidés, à la baisse des coûts commerciaux des données satellitaires et au lancement de nombreux satellites dotés de meilleurs capteurs – permettent d'obtenir des images et données à une fréquence accrue et à plus large échelle, et de faire baisser les coûts.

26. Les principaux responsables des applications des techniques spatiales ont désormais l'occasion de jouer un rôle à part entière dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le partage de données et d'informations satellitaires et leur mise à la disposition de tous seront une condition indispensable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation efficaces des objectifs de développement durable.

V. Recommandations du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable à sa vingtième session et du Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial

27. Le Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable a tenu sa vingtième session avant le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial, en vue de dégager des recommandations sur le nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030)¹, lesquelles ont ensuite été présentées au Forum. Les principales recommandations étaient notamment les suivantes:

a) Développer l'utilisation des applications des techniques spatiales en tant que moyen important d'atteindre les objectifs de développement durable et ceux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en particulier dans les domaines qui constituent une priorité commune pour de nombreux pays, qui sont potentiellement une problématique transfrontière et qui peuvent être traités grâce à la coopération régionale;

b) Continuer d'apporter un soutien continu et de renforcer le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, y compris les activités du secrétariat, les nœuds de service régionaux et les équipes nationales de mise en œuvre; mener des travaux analytiques et normatifs sur la sécheresse dans la région Asie-Pacifique en collaboration avec les principaux partenaires, experts et institutions, tout en élargissant le champ d'activité du Mécanisme pour y inclure les évaluations d'impact et la surveillance de l'état et du rendement des cultures;

c) Se concentrer davantage sur les questions liées à l'eau – y compris à la neige et à la glace –, à l'agriculture, aux ressources côtières et à la pêche, à l'urbanisation, aux ressources foncières et à la sylviculture, et sur

¹ CESAP, « The 20th session of the Intergovernmental Consultative Committee on the Regional Space Applications Programme for Sustainable Development: Summary meeting report », réunion tenue à New Delhi les 31 octobre et 1^{er} novembre 2016. Disponible à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/Final%20report_20thICC.pdf.

le soutien au renforcement des capacités pour faciliter la mise en place par les pays d'un minimum d'infrastructures d'information géospatiale;

d) Élargir le réseau du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable au-delà de la communauté concernée par ces questions, afin d'y inclure, si besoin est, les utilisateurs finals, le secteur privé et autres parties prenantes;

e) Développer le réseau du Programme régional pour les applications des techniques spatiales pour favoriser le partage de connaissances et de technologies, notamment par la collaboration avec diverses institutions régionales et mondiales;

f) Élaborer un plan d'action pour 2018-2030 en tenant compte des besoins des utilisateurs finals, en étroite collaboration avec les membres du Programme régional pour les applications des techniques spatiales, et présenter le projet au Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable à sa vingt et unième session;

g) Organiser une conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2018.

VI. Élaboration d'un nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030)

28. Sur la base des recommandations préliminaires formulées par le Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable lors de sa vingtième session et par le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial, le plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030) sera élaboré en consultation avec les parties concernées. Parallèlement, une évaluation du Programme régional pour les applications des techniques spatiales sera effectuée par le secrétariat pour déterminer quelles structures ou quels mécanismes seraient les plus à même de faciliter la mise en œuvre du nouveau plan d'action.

29. Trois piliers ont été retenus comme domaines prioritaires pour l'utilisation des applications des techniques spatiales en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. Le premier pilier met l'accent sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, y compris les catastrophes à évolution lente, comme les sécheresses, qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire et sur la prévalence et l'ampleur de la pauvreté. Le deuxième pilier met l'accent sur l'environnement et les ressources naturelles, y compris le développement urbain, la gestion de l'eau douce, l'utilisation des terres et les services rendus par les écosystèmes, les océans et l'amélioration de la qualité de l'air et la surveillance de l'atmosphère. Le troisième pilier porte sur l'information géospatiale pour les services sociaux, notamment santé et éducation.

30. Le nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030) devrait englober des interventions aux niveaux international, régional et national et préciser les domaines de travail prioritaires du Programme régional pour les applications des techniques spatiales et ceux du secrétariat. Il devrait définir les modalités de mise en œuvre, les partenaires potentiels, les structures de communication de rapports et les groupes d'acteurs appelés à participer. En outre, il devrait officialiser les engagements des États membres, des donateurs et des Nations Unies

concernant les moyens de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, si nécessaire. À cette fin, le secrétariat réalisera un sondage auprès des États membres pour déterminer leur situation actuelle, leurs lacunes, leur potentiel et leurs besoins futurs s'agissant de l'utilisation des applications des techniques spatiales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

31. Pour élaborer le nouveau plan d'action, on sollicite également les apports de diverses plateformes intergouvernementales dans l'ensemble du secrétariat et ceux d'autres organisations ou plateformes internationales. En particulier, le secrétariat consultera à la fois les acteurs concernés par les questions spatiales et les utilisateurs finals dans les ministères d'exécution – qui ne s'occupent traditionnellement pas des outils liés aux applications des techniques spatiales, mais peuvent bénéficier des travaux dans ce domaine – et couvrira des domaines tels que la statistique, l'agriculture, l'eau, la gestion des zones côtières et des océans, la gestion des risques de catastrophe, la santé, l'environnement, le développement social et l'urbanisme.

32. Le projet de plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030) sera examiné par le Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable à sa vingt et unième session, prévue à la fin de 2017. Une version finale sera présentée et approuvée lors de la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales², qu'il est proposé d'organiser en 2018.

33. La Commission est encouragée à fournir des orientations au secrétariat sur l'élaboration du plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030), entre autres au moyen de l'enquête qui sera menée et d'une série de consultations qui se tiendront notamment dans le cadre de la cinquième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui devrait se tenir du 11 au 13 octobre 2017. Ce processus est illustré dans la figure que l'on trouvera plus bas.

VII. Questions à examiner

34. Le rôle potentiel des applications des techniques spatiales, du réseau du Programme régional pour les applications des techniques spatiales et de la CESAP – en tant que plateforme intergouvernementale multisectorielle régionale – pour favoriser la coopération afin d'accroître l'accès aux outils évoqués dans le présent document est immense. Les nouveaux cadres mondiaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris ouvrent des possibilités d'approfondir les partenariats et la collaboration dans l'utilisation de la science pour résoudre certains de nos plus urgents problèmes de développement. Le présent document a pour objet de mettre en évidence les possibilités toujours plus nombreuses d'utilisation des applications des techniques spatiales pour concrétiser les objectifs de développement durable, et de solliciter les vues et les orientations de la Commission concernant l'élaboration d'un nouveau plan d'action (2018-2030). Les quatorze prochaines années d'ici à 2030 seront

² Dans sa résolution 69/11 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), la Commission préconise l'organisation d'une conférence ministérielle sur les applications spatiales pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

déterminantes pour les générations à venir et les acteurs s'occupant des questions spatiales ont aujourd'hui l'occasion de contribuer à édifier un avenir durable.

35. La Commission souhaitera peut-être examiner les questions suivantes ou proposer d'autres questions lors de l'examen du futur plan d'action pour 2018-2030:

a) Quelles sont les lacunes et difficultés auxquelles les pays de l'Asie et du Pacifique sont confrontés lorsqu'il s'agit d'accéder aux applications des techniques spatiales aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de les exploiter efficacement?

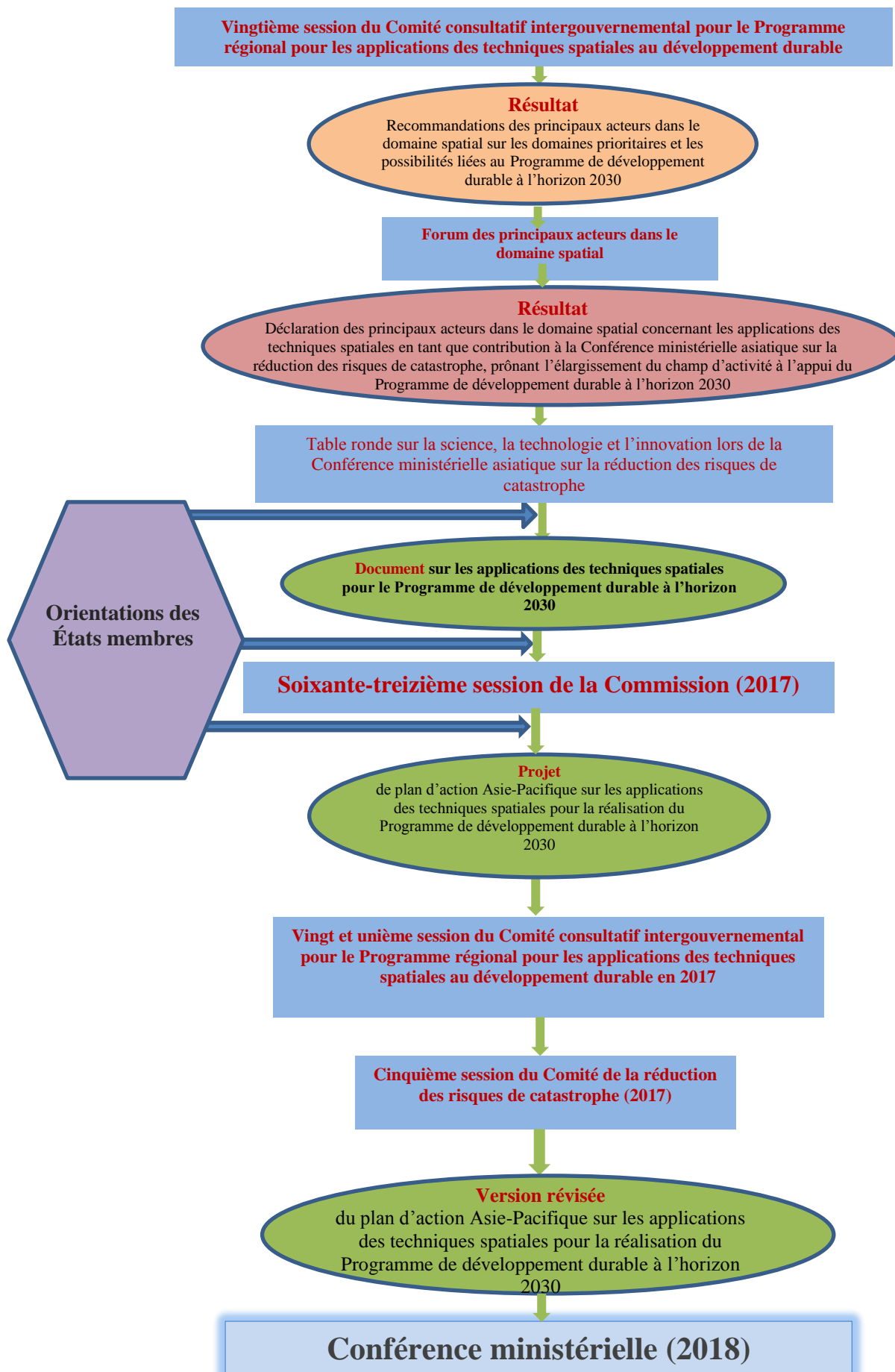
b) Les trois piliers et leurs domaines thématiques correspondants – énoncés au paragraphe 29 ci-dessus, à savoir i) gestion des risques de catastrophe, notamment des catastrophes à évolution lente, ii) environnement et ressources naturelles, et iii) information géospatiale pour les services sociaux – sont-ils la principale priorité de la communauté spatiale pour contribuer aux objectifs de développement durable? Existe-t-il d'autres domaines prioritaires auxquels les applications des techniques spatiales peuvent facilement contribuer, notamment grâce à la coopération régionale?

c) Comment le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable pourrait-il être restructuré ou adapté pour appuyer plus efficacement la réalisation des objectifs de développement durable?

d) Quels autres acteurs ou utilisateurs finals le Programme régional pour les applications des techniques spatiales pourrait-il associer à ses activités ou compter parmi ses membres?

e) Comment concevez-vous le rôle du secrétariat?

Diagramme des opérations liées à l'élaboration du plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018 2030)



Annexe

Déclaration des principaux acteurs dans le domaine spatial relative aux applications des techniques spatiales à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*

1. Nous, représentants de la communauté spatiale en Asie et dans le Pacifique et membres du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (PROESPACE), réunis par l'intermédiaire de la plateforme régionale que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mise en place, à savoir le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial, qui s'est tenu à New Delhi le 2 novembre 2016, adoptons la présente déclaration:

2. Nous reconnaissons les contributions des applications des techniques spatiales dans le domaine du développement durable et de la gestion des risques de catastrophe dans la région et sommes conscients de leur potentiel pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des résultats issus de la COP-21.

3. Nous rappelons le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons »^a, et le rôle potentiel des applications des techniques spatiales pour le développement durable, qui a été largement reconnu. Ledit document a servi de fondement à la résolution 68/5 de la CESAP qui a jeté les bases du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).

4. Nous réaffirmons que les applications des techniques spatiales font désormais partie intégrante de la gestion des risques de catastrophe parce qu'elles permettent de lancer rapidement l'alerte en cas de catastrophe imminente, de modéliser et de prévoir différents scénarios de catastrophe, fournissant des informations précieuses en temps opportun qui peuvent sauver des vies pendant les situations d'urgence, et nous donnant les moyens d'évaluer et de suivre les efforts de redressement en vue de parvenir à une résilience pérenne de sorte à mieux gérer les risques de catastrophe.

5. Nous reconnaissons que les cadres institutionnels, les mécanismes de coopération et les capacités techniques de la communauté spatiale qui ont été développés dans la région Asie-Pacifique recèlent un fort potentiel en matière de gestion des risques de catastrophe et jouent un rôle central dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le suivi des objectifs et cibles mondiaux y relatifs.

6. Nous nous engageons à partager les bonnes pratiques issues de nos propres expériences et à soutenir les autres pays afin qu'ils puissent utiliser efficacement les applications des techniques spatiales et y avoir accès, en mettant à disposition nos capacités, technologies et outils dans le domaine spatial, ainsi que nos informations et services géospatiaux, nos initiatives de renforcement des capacités et nos possibilités de développement, en fonction des besoins, notamment au moyen de mécanismes de coopération régionale

* La présente annexe est publiée sans avoir été soumise au service de l'édition.

^a Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

tels que le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (PROESPACE), qui collabore avec la Conférence des utilisateurs de satellites météorologiques d'Asie-Océanie (AOMSUC) et avec le Réseau international des systèmes d'alerte rapide multirisque (IN-MHEWS).

7. Nous reconfirmons la pertinence du Programme PROESPACE de la CESAP pour fédérer la communauté spatiale en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous préconisons également un resserrement de la collaboration avec les nouvelles institutions, telles que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC).

8. Nous soutenons l'élaboration d'un nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales (2018-2030) par le secrétariat de la CESAP, afin d'étudier comment les applications des techniques spatiales et le Programme PROESPACE peuvent appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, ainsi que l'exécution du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai – qui est issu de la septième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe.

9. Nous recommandons que le projet de plan soit soumis à l'approbation du Comité consultatif intergouvernemental sur PROESPACE en 2017, et qu'il soit ensuite adopté lors de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales qui se tiendra en 2018 et/ou lors de la session de la Commission en 2018. Nous invitons en outre les États membres à envisager d'accueillir ladite Conférence ministérielle.
